



Visiter ma maison sans moi, pendantmon bail

Par **emma31**, le **27/03/2012 à 21:32**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si mon propriétaire à le droit de rentrer chez moi pendant mon absence, sans mon autorisation, alors que je suis en préavis, avec des clefs qu'il a gardé durant les années de mon bail, pour faire visiter s'il vous plait???rnMerci. rnrnEmma

Par **Tisuisse**, le **27/03/2012 à 22:50**

Bonjour,rnrnSans votre accord la réponse est claire, c'est NON. Il vous appartenait de changer vos serrures ou de rajouter un verrou.

Par **cocotte1003**, le **27/03/2012 à 22:51**

Bonjour,non votre bailleur n'a aucun droit d'utiliser les clés qu'il a pour pénétrer dans les lieux en votre absence, cordialement

Par **laure**, le **28/03/2012 à 07:54**

je suis propriétaire et effectivement, nous n'avons pas le droit d'entrer chez les locataires en leur absence et sans autorisation.De plus, on a pas le droit de garder des clefs du logement sans en avertir le locataire.rnPar contre vous êtes tenue de laisser visiter les lieux tous les jours ouvrables, pendant 2 heures, en des moments satisfaisants pour tous.rnBien

cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/03/2012** à **07:56**

Ces 2 heures ne sont prévues, par la réglementation, qu'en cas de vente du logement, pas lorsqu'il s'agit de la fin d'un bail de location en vue de trouver un nouveau locataire, nuance.

Par **laure**, le **28/03/2012** à **08:22**

Sur le bail que l'agence de gestion de biens a fait signer à mes locataires, c'est bien indiqué les mêmes conditions pour la vente du logement ou la remise en location. Et d'après l'Adil, c'est exact.